

## **Exercice 2008 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service Assainissement**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :**

### **Préambule :**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite «Loi Barnier», relative au renforcement de la protection de l'environnement a complété par son article 73 le Code Général des Collectivités Territoriales et organisé une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Maire doit donc présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel selon les dispositions décrites dans le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995.

Ce rapport doit être présenté, tant pour les services gérés en régie que pour les services délégués, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite mis à la disposition du public.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des services conformément au décret du 6 mai 1995.

### **1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

Le Service public de l'Assainissement a pour mission la collecte des eaux usées, leur évacuation en réseau et leur épuration avant rejet au milieu naturel.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Service Assainissement est en outre chargé du contrôle de l'assainissement non collectif que la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes.

Le Service Assainissement est géré en régie directe, avec du personnel municipal réparti sur deux sites :

\* Centre Technique Municipal :

Direction, encadrement technique, comptabilité, secrétariat.

Entretien, exploitation du réseau et des ouvrages enterrés.

\* Port Douvot :

Station d'épuration.

L'effectif global du Service de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif est de 47 agents et 5 chauffeurs rattachés au Parc Auto.

En octobre 2006, les directions de l'eau et de l'assainissement ont fusionné pour donner naissance à une direction unique : la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

La continuité du service public est assurée par une double astreinte, réseau et station, reliée par informatique au poste de gestion centralisée des installations.

La démarche Qualité initiée en 1997 a débouché au terme de l'année 2000 sur la certification des missions de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées, maintenance des réseaux et des installations techniques, construction des branchements) suivant le référentiel ISO 9002. Le certificat a été délivré le 22 novembre 2000 par la société Lloyd's Register Quality Assurance, après l'audit initial prévu par la norme de gestion de la Qualité.

En octobre 2003, les services Eau et assainissement ont réussi leur audit de certification sur l'ensemble de la gestion du cycle urbain de l'eau, selon la version 2000 du référentiel ISO 9001. Le certificat a été délivré le 17 décembre 2003.

En décembre 2006, l'audit de certification a porté sur les référentiels ISO 9001 et ISO 14001 (Norme environnement). La Direction de l'Eau et de l'Assainissement est depuis certifiée sur l'ensemble du cycle urbain de l'eau.

## 2. INDICATEURS TECHNIQUES

Les éléments techniques suivants caractérisent le système d'assainissement bisontin :

### 2-1 Réseau d'assainissement

#### 2-1-1 collecte des effluents

- \* Environ 2 400 hectares urbanisés sont desservis par le réseau public d'assainissement.
- \* Environ 8 600 branchements relient les propriétés privées au réseau d'égout.
- \* Le taux de collecte de la pollution, rapport de la pollution reçue à la station d'épuration sur la pollution brute émise, ne peut pas être calculé ; il n'est en effet pas possible techniquement de mesurer la pollution brute émise. Le taux de collecte doit donc être estimé, notamment à partir des données statistiques de facturation d'eau potable :
  - 89,1 % des factures d'eau potable sont soumises à la redevance d'assainissement en 2008,
  - 97,2 % des volumes d'eau potable vendus sont soumis à la redevance d'assainissement (les consommateurs d'eau importants sont pratiquement tous raccordés au réseau d'assainissement).

A partir de ces données, le taux de collecte du système d'assainissement peut être estimé à environ 90 % de la pollution brute totale émise à Besançon, avec une pollution domestique collectée sur le seul territoire communal légèrement supérieure à 110 000 habitants.

La vente d'eau potable aux industriels représente moins de 7 % des volumes vendus. Compte tenu de la nature des industries bisontines, on peut estimer entre 10 et 15 % la part industrielle de pollution collectée par le réseau d'assainissement (exprimée en équivalents-habitants). Afin de limiter la présence de polluants autres que domestiques, des conventions de déversements qui précisent les conditions d'acceptation des effluents dans le réseau public d'assainissement sont passées avec les industriels potentiellement à risques.

#### 2-1-2 Transport des effluents

- \* 291,7 km de collecteurs d'assainissement acheminent les eaux usées collectées jusqu'à la station d'épuration (linéaire issu du Système d'Informations Géographiques) avec :
  - 66,16 km de collecteurs dits «visitables» (hauteur de 1,40 m à 2,90 m), soit 22,7 % du linéaire.
  - 23,375 km de collecteurs dits «accessibles» (hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m) soit 8 % du linéaire.

Le réseau d'assainissement de Besançon est de type unitaire : les eaux pluviales sont recueillies et transitent par les mêmes conduites que les eaux usées.

Onze déversoirs le long des collecteurs principaux protègent les ouvrages des surcharges hydrauliques. Les déversoirs d'orage à la rivière qui fonctionnent par temps de pluie significative sont équipés pour les plus importants de dégrilleurs mécanisés. Des équipements de mesure de débit ont été mis en service dans le courant de l'année 2001 sur l'ensemble des déversoirs d'orages.

A Planoise, 13 km de galeries techniques regroupent les réseaux d'eau potable, d'assainissement, de chauffage urbain, d'électricité, de téléphone et de câble TV : équipement unique en France à cette échelle.

Seize postes de relèvement sur le territoire communal desservent des secteurs particuliers au réseau à écoulement gravitaire, dont le poste de Tarragnoz pour faire franchir le Doubs à l'ensemble des effluents de la Boucle (8 000 m<sup>3</sup>/jour en moyenne).

Les déversoirs d'orage ont déversé au cours de l'année 2008, 1,5 million de m<sup>3</sup>. Les 2 principaux déversoirs sont Roche d'Or et Krug. Les bassins versants de ces déversoirs ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique qui a permis de définir des opérations de réduction de ces rejets au Doubs (bassin d'orage à la station et à Léo Lagrange, doublement du collecteur entre Roche d'Or et la station, etc.).

Ouvrages	Volumes déversés (m <sup>3</sup> )			
	2007	% du total	2008	% du total
Roche d'Or	633 700	38,9 %	878 400	54,9 %
Velotte	20	0,001 %	220	0,01 %
Mazagran	132 010	8,1 %	37 460	2,3 %
Landresse	70 012	4,3 %	71 430	4,5 %
Antide Janvier	1 668	0,1 %	291	0,02 %
Port Citeau	38 070	2,3 %	24 870	1,6 %
Pelote	42 800	2,6 %	36 180	2,3 %
Krug	632 750	38,8 %	509 160	31,8 %
Battant	2 591	0,2 %	10	0,001 %
Tarragnoz	58 510	3,6 %	33 980	2,1 %
<b>Total</b>	<b>1 612 131</b>		<b>1 599 911</b>	
<b>Pluviométrie moyenne (mm)</b>	<b>1 199</b>		<b>1 039</b>	



## 2-2-2 Charges

Les données ci-après reprennent les différentes charges de pollution, sous forme de moyennes journalières principalement :

## \* Charge hydraulique :

- 12,29 millions de m<sup>3</sup> ont été reçus à Port Douvot en 2008 (soit 33 590 m<sup>3</sup>/jour), en provenance de Besançon, du SIAC (599 626 m<sup>3</sup>/an), de Pirey (20 505 m<sup>3</sup>/an), d'Avanne et Rancenay (216 310 m<sup>3</sup>/an) et de Beure et Arguel (47 326 m<sup>3</sup>/an).

- 11,77 millions de m<sup>3</sup> ont été admis en traitement biologique (soit 32 161 m<sup>3</sup> / jour) dont 65 703 tonnes de matières de vidanges.

- 450 397 m<sup>3</sup> ont été rejetés au Doubs après traitement sur réacteur de coagulation - floculation - décantation (abattement de pollution de l'ordre de 70 % en matières en suspension et 45 % en DCO).

- le solde, soit 6 170 m<sup>3</sup> étant rejeté au Doubs.

⇒ Charges polluantes (en moyennes journalières) :

## Entrée

	Effluents (en kg/j)	Matières de vidange (en kg/j)	Total (en kg/j)
MES (Matières en Suspension)	7 155	3 985	11 140
DBO <sub>5</sub> (Demande Biochimique en Oxygène à 5 j)	5 025	964	5 989
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	15 328	2 858	18 186
N - NTK (Azote réduit)	1 398	162	1 560
P (Phosphore)	171	37	208

## Sortie

	Sortie Tranche 1 (kg/j)	Sortie Tranche 2 (kg/j)	By-pass (par jour de by-pass en kg/j)	By-pass (par jour moyen annuel en kg/j)	Total (kg/j)
MES	83	106	372	60,19	249,9
DBO <sub>5</sub>	52	32	237	38,9	122,9
DCO	609	330	797	130,6	1 069,6
N - NTK	99	52	69,1	11,3	162,3
P	16	7	10,1	1,7	24,7

## \* Rendements épuratoires moyens :

	Tranches 1 + 2 (y compris charge Matières de Vidange)	T1 + T2 + By-pass %
MES	98,3	97,8
DBO <sub>5</sub>	98,6	98
DCO	94,8	94,1
N - NTK	90,3	89,6
P	88,9	88,1

**Autorisation de rejet / Concentration des effluents traités :**

La station d'épuration de Port Douvot bénéficie d'une autorisation de rejet dans le Doubs du 12 novembre 1992 prise en vertu notamment de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 11 février 2005 a été pris pour modifier les autorisations de rejet suite aux travaux effectués entre 2001 et 2005.

Le tableau ci-après reprend les valeurs maximales autorisées et les valeurs moyennes obtenues en 2008 :

	TRANCHE 1 + TRANCHE 2	
	Autorisation	Moyennes 2006 journalières
MES (mg/l)	30	7,4
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	25	3,7
DCO (mg/l)	90	31,9
N - NTK (mg/l)	10 NGL	4,8
PT (mg/l)	1	0,7

*2-2-3 Commentaires relatifs au fonctionnement de la station d'épuration*

Au cours de 2008, la station a fonctionné en continu avec ces 2 tranches. La totalité des installations a donc été disponible tout au long de cette année.

Le volume traité sur la station est en forte augmentation et le volume by passé en baisse comme le montrent les résultats présentés dans le tableau suivant. Les volumes by passés comprennent la part d'effluents prétraités par le réacteur de floculation coagulation décantation. Le pourcentage d'effluents rejetés sans traitement ne représente pas 1 % de la charge entrante (à comparer aux chiffres de 2003 et 2004).

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pluviométrie mm	920	1 145	837	1 180	1 245	1 210
Charge hydraulique en m <sup>3</sup> /j	29 560	34 722	31 861	39 099	36 577	33 409
Volume traité en m <sup>3</sup> /j	26 182	28 502	28 692	37 050	34 921	32 161
% d'effluents by-passés	11,4	17,9	9,9	5,2	4,4	3,7

Les bassins de stockage de la tranche 1 et 2 ont permis d'éviter le rejet direct d'environ 3049 343 et 28 965 m<sup>3</sup> sur l'année, soit un total de 333 308 m<sup>3</sup>. Le volume stocké est important et représente plus de 50 % du volume by passé. La quantité d'eau retenue en un an correspond à la pollution générée par 6 000 équivalents habitants.

La charge moyenne des effluents représente environ 140 000 équivalents habitants (avec les matières de vidanges), proche des valeurs de 2006 et 2007. Le constat est une baisse des charges entrantes. La dilution de l'effluent n'explique pas, à lui seul, ce phénomène.

Malgré la baisse de la charge et l'augmentation du volume, les rendements globaux sont très bons.

La station d'épuration est un outil performant qui remplit pleinement sa fonction. Les travaux ont permis de fortement diminuer les rejets polluants au Doubs. La conduite de l'installation pour respecter ces normes de rejet nécessitera toujours autant de suivi et de technicité.

#### 2-2-4 Sous-produits d'épuration :

a) La production de boues issues du traitement des effluents reste stable depuis quelques années, composée de 2/3 de boues issues des décanteurs primaires et 1/3 de boues issues des bassins d'aération. Les boues primaires sont épaissies par décantation, les boues biologiques par centrifugeuses.

Le rendement des trois lignes de digestion reste particulièrement élevé : les abattements des matières sèches et des matières organiques entrantes s'établissent respectivement à 41,3 % et 55,1 %.

Le tonnage des boues obtenu en déshydratation par centrifugation (7 812,4 T) est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, pour 2 385,5 T de MS en sortie digesteur. La ligne de digestion 1 a été vidangée pour un nettoyage du réacteur. La consommation en polymère est de 10,82 kg par tonne de matières sèches (en baisse suite au changement de polymère après appel d'offres).

La valeur agronomique des boues est comparable aux années précédentes, de même que les éléments traces métalliques. Les contrôles analytiques mensuels montrent le respect systématique des exigences de la réglementation de l'épandage des boues.

La valorisation agricole a permis d'utiliser 67,2 % des boues évacuées, soit 4 637 tonnes, 24,6 % ont été envoyés en centre de compostage soit 1 698 tonnes. L'incinération a repris en février 2007, 566 tonnes (8,2 %) ont été incinérées avec les déchets à l'UIOM. Le changement de prestataire pour l'évacuation des boues via le plan d'épandages a eu un impact significatif sur la valorisation agricole. Cette filière est la moins coûteuse et la plus respectueuse de l'environnement. Au total, 6 901 tonnes de boues ont été évacuées soit la quasi totalité de la production de l'année.

b) Refus de prétraitements : tous les refus sont égouttés dans le hangar de stockage des boues. Ceci explique l'impossibilité de dissocier leur provenance : 833 kg/j proviennent des dégrilleurs et du concentrateur à graisses. La diminution par rapport aux années précédentes s'explique par la mise en place en 2008 d'une benne compacteuse qui élimine l'excès d'eau contenu dans ces refus.

c) Les sables extraits représentent 576 kg/j. Ces sables sont transportés par la ville à la station d'épuration de Dijon où ils font l'objet d'un traitement avant recyclage par la Lyonnaise des Eaux pour un coût rendu de 30,72 € HT la tonne.

### **2-3 Prestations intercommunales**

La Direction de l'Assainissement intervient dans le cadre de conventions d'admission des effluents, d'entretien des réseaux et d'aide à l'exploitation de stations d'épuration intercommunales, avec les collectivités voisines suivantes : Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule, Syndicat Intercommunal d'Auxon Châtillon, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine, Syndicat du Moulinot (Busy, Vorges, Larnod), Syndicat de Charencey-sur-Loue, communes de Chemaudin, de Chalezeule, de Pirey, d'Avanne-Aveney, de Beure et Arguel.

En terme financier, l'ensemble des prestations effectuées dans le cadre intercommunal a généré une recette de 371 578 € HT (hors admission de boues).

### **2-4 Contrôle de l'assainissement non collectif - Bilan d'activité 2008**

L'assainissement non collectif est défini comme *«tout système d'assainissement effectuant la collecte, le pré-traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement»*.

Au vu du cadre réglementaire et avec la volonté politique d'améliorer la protection de l'environnement et la salubrité publique, la Ville de Besançon a décidé, par délibération du 18 décembre 2000, de créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce service est chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (neuves et existantes) et du conseil auprès des particuliers, en remplacement du Service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon.

Depuis la création de ce service la gestion des systèmes d'assainissement non collectif est assurée de façon continue.

Les enjeux techniques et environnementaux sont majeurs :

- Pérennisation des filières d'assainissement non collectif : une installation mal conçue aura une durée de vie très limitée ;
- Améliorer les performances de dépollution : une installation mal exécutée et/ou mal entretenue engendre un risque de pollution des nappes souterraines.

### **Campagnes et actions menées**

En 2008, dans la poursuite des démarches engagées au cours des années précédentes, l'activité de gestion des installations d'assainissement non collectif a été axée sur le contrôle des installations neuves et la généralisation des diagnostics des installations existantes dans le cadre des transactions immobilières.

Au cours de l'année 2006, l'étude du zonage d'assainissement a été finalisée. Le dossier a été soumis à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme du 13 novembre au 23 décembre 2006. Une seule observation a été formulée au cours de cette enquête. Le zonage d'assainissement a été entériné par le Conseil Municipal le 5 juillet 2007.



**Contrôle des installations**

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Installations neuves	19	18	10	9	12
Installations existantes	12	11	8	8	15
Total	31	29	18	17	27

Le coût d'un contrôle pour une installation neuve est de 79,55 € TTC et de 45,89 € TTC pour le contrôle d'une installation existante.

**Instruction des documents d'urbanisme**

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Permis de construire	28	26	12	19	10	25
Certificats d'urbanisme	17	20	22	15	16	18
Déclarations de travaux	7	14	1	4	3	4
Permis de lotir	2	3	2	0	1	1
Total	54	63	37	38	30	48

Nota : le fonctionnement actuel du SPANC (service public d'assainissement non collectif) évoluera de façon sensible à compter de l'exercice 2009. En effet la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 impose désormais de contrôler toutes les installations privées avant le 31-12-2012. Une campagne systématique d'enquête et de diagnostic sera lancée sur le périmètre de la ville de Besançon dès 2010, ou plus de 1 200 installations devront ainsi être vérifiées.

**3. INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Les travaux d'assainissement ont fait l'objet d'une planification contractualisée avec l'Agence de l'Eau par la signature de contrats quinquennaux. Le 5<sup>ème</sup> Contrat d'Agglomération était programmé sur une durée plus courte. Il a concerné les années 2005 et 2006.

L'Agence de l'Eau n'a pas souhaité reconduire de contrat d'agglomération, les demandes d'aides se font individuellement, selon les dossiers.

L'ensemble des travaux et investissements est dévolu suivant les dispositions du Code des Marchés Publics, conformément à la réglementation en vigueur.

**3-1 Extensions de réseau (maîtrise d'oeuvre : Etudes et Travaux)**

Au total, 1 875 ml de réseau ont été posés en 2008 et 106 branchements ont été réalisés, la majorité des travaux ont eu lieu sur les zones d'aménagement concerté.

*Localisation des travaux*

- \* Haut du Chazal (938 ml)
- \* Vallon du Jour (622 ml)
- \* Rue du Coteau (315 ml)

### **3-2 Branchements neufs sur réseau existant**

41 branchements particuliers ont été réalisés en 2008 sur le réseau existant, 36 sont des branchements neufs et 5 sont des rénovations.

Le coût unitaire moyen des travaux de branchement s'élève à 3 300 € HT.

### **3-3 Réhabilitation de réseau**

Initié en 1989, le programme de réhabilitation de réseau s'est poursuivi en 2008 par la fin des travaux pour la partie du collecteur situé entre la Malcombe et Roche d'Or (766 894,26 € HT de travaux réalisés sur 2 exercices).

Un chantier de réhabilitation des collecteurs rues Bersot, Lorraine, Alsace, Morand, Proudhon et Clos Saint-Amour lancé fin 2007, s'est terminé en 2008 (le montant est de 841 283,82 € HT).

### **3-4 Bassins d'orage**

En 2008, les travaux de construction des bassins d'orage de Vieilley (2 500 m<sup>3</sup>) et Clairs- Soleils (2 500 m<sup>3</sup>) se sont terminés.

La construction d'un bassin d'orage de 12 000 m<sup>3</sup> dans le quartier Léo Lagrange a démarré en fin d'année 2008. L'opération sera complétée par des travaux sur les réseaux à proximité de l'ouvrage, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'ouvrage.

### **3-5 Travaux à la station d'épuration**

La construction d'un bassin d'orage de 3 700 m<sup>3</sup> en complément de celui de la tranche 1 a débuté fin d'année 2008. Le montant total de l'opération est de l'ordre d'un million d'euros hors taxes.

Le digesteur 1 a été vidangé et nettoyé. Les boues soutirées ont été deshydratées par une unité mobile équipée d'un filtre presse. Elles sont parties en valorisation agricole.

D'autres opérations sont en cours :

- ◇ La mise en œuvre de brosses mécaniques pour le nettoyage des goulottes des clarificateurs de la tranche 1,
- ◇ Le remplacement des cuves de stockage des réactifs de déphosphatation,
- ◇ Le remplacement des aérateurs de dégraissage de la tranche 2,
- ◇ Le remplacement de 2 compteurs des boues de recirculation de la tranche 1,
- ◇ Le remplacement de 2 compresseurs - malaxeurs à biogaz,
- ◇ Le remplacement d'un compresseur pour le circuit d'air comprimé

### **3-6 Etude d'impact des effluents de la Ville de Besançon sur le Doubs**

L'objet de cette étude est de caractériser les effluents de la Ville de Besançon et leur impact sur le milieu naturel, et de déterminer l'origine de la pollution toxique diffuse acheminée à la station d'épuration.

Elle comprend trois volets :

\* Caractérisation du milieu récepteur : mesures physico-chimiques (classique et toxique), mesures piscicoles et hydrobiologiques sur le Doubs

\* Caractérisation des effluents de la Ville de Besançon : mesures physico-chimiques des effluents (classique et toxique) en temps sec et en temps de pluie

\* Identification et recherche des sources de pollutions toxiques diffuses dans les effluents de la Ville de Besançon

Ces trois volets sont traités simultanément en 3 phases :

*Phase I* : Synthèse des données existantes calage de la phase II.

*Phase II* : Etude des rejets de la ville de Besançon et impact sur le milieu naturel. Opérations de terrain (mesures, enquêtes, analyses)

*Phase III* : Restitution des données, avec interprétation, mise en corrélation et conclusion des résultats obtenus à l'issue des phases I et II, incluant un programme d'actions à mener pour réduire l'impact de la Ville de Besançon sur le Doubs.

Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour la fin du second trimestre 2009, mais montrent dès à présent que les efforts d'assainissement menés sur Besançon sont positifs pour le Doubs, peu impacté par l'agglomération. Toutefois il faudra porter une attention particulière à la dépollution par temps de pluie et à la gestion des micro-polluants à la source. Un plan d'action particulier sous forme d'accord cadre est à l'étude sur ce sujet avec l'agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse.

#### 4. INDICATEURS FINANCIERS

##### 4-1 Tarifs

La redevance d'assainissement s'applique à la consommation d'eau potable des propriétés desservies par le réseau d'assainissement. Son montant pour l'année 2008 a été fixé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2007 à 0,91 € HT le m<sup>3</sup> soit 0,96 € TTC avec TVA à 5,5 %.

Les consommateurs industriels d'eau ont bénéficié en 2008 pour la dernière année du régime d'abattement de la redevance d'assainissement à partir de 6 000 m<sup>3</sup>/an institué par décret du 24 octobre 1967 et circulaire du 12 décembre 1978. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la dégressivité est modifiée pour disparaître progressivement d'ici 2012.

De 1997 à 2008, la redevance assainissement est restée stable, à 0,91 € HT le m<sup>3</sup>.

##### 4-2 Autres indicateurs financiers

###### 4-2-1 Recettes d'exploitation

Redevance d'assainissement - 70-7061	5 522 961 €
Redevance d'assainissement (SPANC) - 70-7062	1288 €
Travaux (participation branchements, PRE...) - 70-704	461 624 €
Produits des activités annexes - 70-7088 (traitement des matières de vidange, etc.) dont communes extérieures : 458 716,93 €	1 073 603 €
Autres prestations de services - 70-7068 (renseignement de notaires)	49 957 €
Contribution commune Eaux Pluviales - 70-7063	669 650 €

Prime pour épuration et aide au bon fonctionnement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - 74-741	1 063 112 €
Produits exceptionnels - 77 - 7718 (dont versement de trop perçu par l'Agence de l'Eau : 499 031 €)	500 408 €
Divers compris intérêt des emprunts, intérêts courus 013-6419/6611 - 75-758	7 629 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 350 233 €</b>

*4-2-2 Dépenses d'exploitation*

Fournitures - compte 60	717 344 €
Travaux - compte 61	116 484 €
Prestations - compte 62	1 366 096 €
Frais de personnel - chapitre 012	1 814 220 €
Taxes, impôts, intérêts et divers - compte 63 (hors 6336) - 65 - 67	155 981 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 170 125 €</b>

*4-2-3 Etat de la dette*

L'encours de la dette figurant au compte administratif du 31/12/2008, pour l'assainissement est de 8 747 835 € (calcul effectué hors résultat annuel reporté).

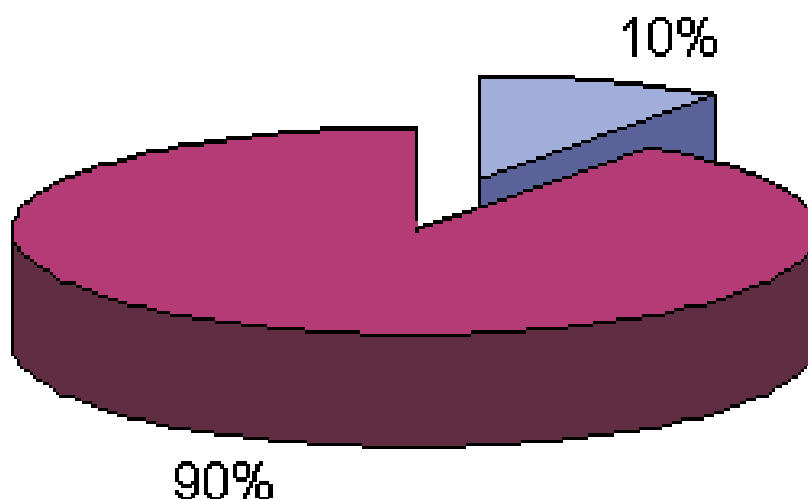
	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Evolution 2008/2007
Dette en capital	11 410 322,00 €	10 028 231,00 €	8 747 835,00 €	- 12,76 %
Epargne brute de l'exercice	4 731 573,85 €	4 002 825,27 €	5 047 659,78 €	(1) + 26,10 %
Capacité de désendettement	2,41 ans	2,51 ans	1,73 ans	(1) - 31,07 %

(1) 2007 était une année particulière liée au changement des dispositifs comptables de l'Agence de l'Eau. On retrouve en 2008 une baisse de la dette accompagnée par une hausse de l'épargne brute liée aux reversements des trop perçus de l'Agence de l'Eau.

Emprunts contractés lors de l'exercice 2008	Montants	Taux
Prêt de l'Agence de l'Eau	57 059 €	0 %

L'annuité d'emprunt 2008 se monte à 1 485 201,29 € se décomposant comme suit :

Intérêts (article 66111) :	147 746,48 €	Dépense en section d'exploitation
Capital (article 1641,1681) :	1 337 454,81 €	Dépense en section d'investissement.



	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Evolution 2008/2007	Prévisionnel 2009
Annuité globale	1 681 395,98 €	1 485 201,29 €	- 11,67 %	1 311 715,02 €

#### 4-2-4 Amortissements techniques

L'amortissement est l'étalement systématique d'un coût sur une durée d'utilisation. Ce dispositif est rendu obligatoire dans la gestion des services d'eau et d'assainissement dont la plupart des équipements sont destinés à une utilisation sur plusieurs dizaines d'années. Ainsi pour le budget de l'assainissement un montant identique est repris en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement :

	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Evolution 2007/2008	Prévisionnel 2008
Amortissements techniques	3 366 096 €	3 342 165 €	- 0,71 %	3 509 281 €

#### 4-2-5 Répartition des montants des opérations mandatés en 2008

Etudes (milieu récepteur et diagnostic de collecteur)	171 129 €
Extension réseau assainissement (Etudes et travaux)	185 458 €
Dépollution par temps de pluie (Etudes et Travaux)	1 546 982 €
ZAC (Etudes et Travaux)	358 317 €
Branchements sur réseau existant, maçonnerie et extension 23-2315-513 et 21-21531-6004 (à partir de 2007)	200 519 €
Travaux à la station d'épuration - 23-2315-86800	74 351 €
Réhabilitation électrique des déversoirs d'orages	229 485 €
Réhabilitation réseau d'assainissement - 23-2315-89117	980 212 €
Divers (Terrains, véhicules, matériels...) - chapitre 21 + autre 23	211 941 €
<b>Montant total des travaux mandatés en 2008 (compte 20, 21 et 23) :</b>	<b>3 958 394 €</b>

## 4-2-6 Recettes d'investissement - subventions

Etudes (milieu récepteur)	44 982 €
Travaux (construction des bassins d'orages et ZAC)	546 687 €
<b>TOTAL</b>	<b>591 669 €</b>

## 5. PROJETS POUR 2009

## 5-1 Réseau d'assainissement

## 5-1-1 Travaux neufs

Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles du réseau - 21 - 21531 CS 36200	200 000 €
Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau et des ouvrages annexes - 23 - 2315 / 00513 CS 36200	
Installations d'équipements de régulation de débit sur le collecteur Nord-Ouest	60 000 €

## 5-1-2 Extension du réseau

⇒ Programme Principal :

Secteur Chemin sous les Vignes de Rognon/Oeillet.  
Chemin des Gravier Blancs.  
Secteur rue Marguerite Marchand et Chemin de Serre.

⇒ Programme complémentaire :

Chemin des Echenoz de Velotte (sous réserve d'aménagement des zones proches).  
Secteur rues Leverrier, chemin des Montboucons, rue de l'Escale - 23 - 2315 / 00513 CS 30300  
Utilisation des crédits reportés en 2008

⇒ Extension chemin des Prés de Vaux

23 - 2315 / 06025 CS 30300 300 000 €

## 5-1-3 Réhabilitation de réseaux (en cours Collecteur Ouest)

Collecteur rive gauche (rues de la République, Pierre Joseph Proudhon, Gambetta) - 23 - 2315 / 89117 CS 36200  
Utilisation des crédits engagés en 2008 et compléments de budget en 2009 525 000 €

## 5-1-4 Dépollution par temps de pluie

⇒ Recalibrage déversoir Roche d'Or doublement du collecteur entre Roche d'Or et Port Douvot 1 000 000 €

⇒ Bassin d'Orage Centre de Tri (études géotechniques) - 23 - 2315 / 98005 CS 30300 50 000 €

Utilisation des crédits engagés en 2008

⇒ Bassin Léo Lagrange - 23 - 2315 / 5765 CS 30300 2 000 000 €

⇒ Recalibrage collecteur rue du Chasnot - 23 - 2315 / 8707 CS 30300 379 020 €

⇒ ZAC Haut du Chazal - 23 - 2315 / 94034 35 000 €

*5-1-5 Equipement des déversoirs d'orage*

Remplacement des appareils de mesures de débit et de volume (obligation réglementaire) - 23 - 2315 / 96003 CS 36200 120 000 €

*5-1-6 Etudes diverses*

⇒ Assainissement non collectif - Diagnostic des installations  
20 - 2031 - 6017 CS 36200 50 000 €

⇒ Mesure de débit sur le bassin versant 1-5-6-8 et 10 - 20 - 2031 - 6024 CS 30300  
Utilisation des crédits 2008 et compléments 45 000 €

**5-2 Station d'épuration***5-2-1 Travaux neufs, grosses réparations*

⇒ Remplacement d'automates - 23 - 2315 / 86800 CS 36200 60 000 €

⇒ Construction d'un bassin d'orage complémentaire de 3 500 m<sup>3</sup> sur la tranche 1  
23 - 2315 / 8009 CS 36200  
Utilisation des crédits 2008 et compléments 700 000 €

*5-2-2 Plan d'épandage*

Financement d'une extension du plan d'épandage des boues d'épuration  
23 - 2315 / 85801 CS 36200 15 000 €

*5-2-3 Etudes diverses*

Schéma directeur et valorisation environnementale à Port Douvot  
23 - 2315 -8008 CS 36200  
Utilisation des crédits 2008 et compléments 140 000 €

**5-3 Acquisition de terrains**

Un crédit est prévu pour l'acquisition de terrains adjacents à la station d'épuration de Port Douvot.  
21 - 2111 / 513 CS 36200 12 000 €

Un crédit est prévu pour l'acquisition de bâtiments secteur Lanchy en vue de la construction de bassin d'orage.

21 - 2115 / 513 CS 36200 130 000 €

**5-4 Equipement du service**

⇒ Acquisition de matériel d'exploitation, d'informatique et de mobilier.  
Dont un équipement complet d'inspection caméra des collecteurs 179 500 €

⇒ Matériel de transport 215 000 €

⇒ Télécommande / télégestion

Evolution du système de gestion technique centralisée - 23 - 2315 / 80800 CS 36200  
Utilisation des crédits 2008 et compléments 125 000 €

**5-5 Récapitulatif - Programme global**

Réseau d'assainissement		
Travaux d'extension, d'entretien, opérations individualisées, réhabilitations et études diverses		4 764 020 €
Station d'Épuration		
Travaux neufs, grosses réparations,		915 000 €
Acquisition de terrains		142 000 €
Equipements du service		
Matériel et outillage d'exploitation, télécommande, télégestion		519 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 340 520 €</b>

**6. INDICATEURS REGLEMENTAIRES**

	2006	2007	2008
<b>Indicateurs descriptifs</b>			
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		0,9	0,66
Abonnés domestiques	8 342	8 494	8 600
Estimation du nombre d'habitants desservis	110 000	110 000	110 000
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	60	80	80
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	12	12
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100	100	100
Evaluation du nombre d'habitants disposant d'un assainissement non collectif	5 200	5 200	5 200
<b>Indicateurs de performances</b>			
Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers (nombre par milliers d'habitants desservis)		0,054	0,018
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100	100
Taux de réclamation service de l'assainissement collectif	non calculé	non calculé	0,39
<b>Indicateurs de gestion patrimoniale</b>			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	60	60	60
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	2,5



	2006	2007	2008
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)		0,27	0,30
Durée d'extinction de la dette de la collectivité service de l'assainissement collectif (année)	2,41	2,51	1,73 (1)
<b>Indicateurs de performances environnementales</b>			
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	100
Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	0	100	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100
Taux de conformités des dispositifs d'assainissement non collectif (%)	85,32	82,81	79,05
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	100	100

(1) calculé désormais sur la base du compte administratif au 31/12 de l'exercice et hors résultat antérieur reporté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 mai 2009 et sur avis favorable (2 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.*